

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/03 du 13 avril 2023

D. 2023/03-12 – CP – MP TVX – Boucle géothermique

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

Absents excusés : ALONSO Christophe, MARCONIS Monique.

Pouvoirs : BINET Pascale à DIU Sandrine, CONSTANS Loïc à SIGAL Sandrine, LE GAC Valérie à SAURA Olivier, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent.

Les conseillers ont été convoqués le 07 avril 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le classement des offres proposé par le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal
AUTORISE Madame la Maire à signer les marchés publics avec les entreprises classées numéro 1 dont la liste est annexée.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 14/04/23
Au registre sont les signatures*

La Maire,

Sandrine SIGAL



Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 031-213101181-20230413-D20230312-DE



TABLEAU DE CLASSEMENT DES OFFRES - ANNEXE DÉCISION

A - Identification du pouvoir adjudicateur

MAIRIE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

B - Objet de la consultation

Objet du marché : BOUCLE GEOTHERMIQUE

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte - Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Date et heure limites de réception des offres : 22/03/2023 12:00.

C - Analyse et classement des offres

Estimation HT : 950 000,00 €

Classement	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Montant offre HT	Décision	Note	Observations
1	1	BIO ENERGIES DIFFUSION 4 RUE DU DEVELOPPEMENT 31320 CASTANET TOLOSAN	955 629,80 €	Conforme	99.5	Offre mieux-disante.